

PROCOLE SANITAIRE RENTREE 2020 /2021

MISE A JOUR FEVRIER 2021

Merci de lire ce document afin de connaître les modalités d'accueil pour votre ou vos enfants et de prendre connaissance des différents changements suite aux décisions gouvernementales du 1er février 2021. Les informations nouvelles sont surlignées.

Tous les enfants inscrits à l'école seront accueillis .

Préalable :

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Les accompagnateurs doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

GESTION DES CAS CONTACTS A RISQUE

En maternelle :

L'apparition d'un cas contaminé parmi les élèves implique que les autres élèves du même groupe soient identifiés comme cas contacts à risque.

En revanche les adultes travaillant dans la classe ne sont pas considérés comme cas contacts à risque dès lors qu'ils portent un masque chirurgical ou de type « grand public » de catégorie 1.

En élémentaire et dans les établissements du second degré :

Toutes les personnes portant un masque, l'apparition d'un cas confirmé n'implique pas forcément des cas contacts à risque dans le même groupe.

Toutefois lorsque 3 élèves de fratries différentes sont contaminés, l'ensemble des élèves, enseignants et personnels de la classe doit être considéré comme cas contact à risque.

GESTION DES CAS CONTACTS A RISQUE EN CAS D'IDENTIFICATION D'UNE CONTAMINATION PAR UN VARIANT DU VIRUS

Sur signalement de l'ARS, en cas d'identification d'un variant du virus chez un enseignant, un personnel ou un élève, la classe est fermée.

En cas de suspicion d'une contamination par un variant et en attente de la confirmation, la fermeture de la classe, voire du niveau ou de l'établissement, est appréciée au cas par cas. La décision de fermeture est concertée entre l'ARS, le rectorat, le chef d'établissement et la préfecture.

Des opérations de dépistage sont déployées dans les établissements où la circulation d'un variant du virus est suspectée ou avérée.

I- Distanciation physique

- A l'école maternelle, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents. En revanche, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs.
- Dans les écoles élémentaires (du cp au cm2) le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre **lorsqu'elle est matériellement possible**, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives.

II- L'application des gestes barrières

Les gestes barrières , doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

- **Le lavage des mains** Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte. Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les récréations ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir dès l'arrivée au domicile.

Rappel : les élèves du CE1 au CM2 doivent apporter à l'école une serviette en tissu pour

s'essuyer les mains. Cette serviette doit être rangée dans un sac plastique au nom de l'enfant et elle doit être changée chaque soir.

- **Le port du masque** : Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire ;
- pour les élèves du CP au CM2 le port du masque est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs ;

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartient aux parents de fournir les masques à leurs enfants. Ces masques sont soit des masques chirurgicaux, soit des masques en tissu **de catégorie 1**. Les masques « faits maison », artisanaux, sont alors interdits.

Les masques doivent être portés au maximum 4 heures et, ceux en tissu, doivent être jetés après 30 lavages en moyenne. Un masque usé n'est plus efficace et ne protège pas votre enfant !

Prévoir deux masques par jour (un pour le matin et un pour l'après-midi). Prévoir deux sachets étiquetés : un pour le masque propre et un autre pour le masque usagé. Bien respecter les conditions d'utilisation et de lavage des masques.

- Fournir à votre enfant des mouchoirs jetables (Sauf pour la classe d'Émilie)
- L'utilisation du gel hydroalcoolique pourra être envisagée ponctuellement et en fonction des situations.
- Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.
- Les enseignants et personnels porteront un masque.

III- La limitation du brassage des élèves : La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. En fonction de leur taille, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter les croisements entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau).

- Arrivée des enfants échelonnée (horaires précisés plus loin) , pas de regroupement de parents devant les écoles.
- les récréations sont organisées par groupes classe (récréations décalées ou cour divisée en deux) , en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières

IV- L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels

- Les locaux seront désinfectés une fois par jour (sols, tables, points de contact ...)
- L'aération des locaux est la plus fréquente possible . Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les interours, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des

- locaux, Toutes les heures, procéder à une aération de quelques minutes.
- En maternelle , l'accès aux jeux extérieurs sera autorisé si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures).
 - La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

ACCUEIL DES ELEVES :

En cas de symptômes « covid » ou si un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque, prévenir l'école . Votre enfant doit rester à la maison en cas de symptômes ou s'il est cas contact. Nous vous demanderons de prendre un avis médical.

Pensez à prendre la température des enfants avant la venue à l'école. (moins de 38 degrés)

En cas d'absence d'un professeur , nous vous demanderons de garder vos enfants dans la mesure du possible.

Horaires :

Les horaires de l'école sont inchangés. Il y aura toujours classe le mercredi matin.

La restauration scolaire :

Tous les enfants de l'école mangeront salle Chatenay (repas du collège)

Dans le premier degré, le non brassage entre élèves de classes différentes doit impérativement être respecté. Les élèves d'une même classe déjeunent ensemble en maintenant une distanciation d'au moins deux mètres avec ceux des autres classes. La stabilité des groupes d'élèves déjeunant à une même table est privilégiée. S'agissant des élèves des collèges et des lycées, lorsque le respect de la distance de deux mètres entre élèves est matériellement impossible, il convient de faire déjeuner les élèves d'un même groupe (classe, groupes de classe ou niveau) ensemble et, dans la mesure du possible, toujours à la même table. Une distance d'au moins deux mètres est respectée entre les groupes.

La mise en œuvre de la distanciation de deux mètres entre classes dans le premier degré et entre groupes dans le second degré devra être mise en place au plus tard le 8 février 2021.

[Informations propres au site de la maternelle :](#)

Merci de tenir compte des horaires indiqués pour chaque classe dans la mesure du possible .

Accueil échelonné :

Les enfants de la classe d'Élisa (GS/CP) seront accueillis par le portail gris (coté cour) entre 8h30 et 8h45. Les parents pourront se garer place Victor Hugo pour éviter les

regroupements.

Les enfants de la classe d'Émilie (TPS/PS/MS) seront déposés à la porte de la maternelle en respectant les horaires ci-dessous . Les parents devront rester à l'extérieur .

Horaires d'accueil : entre 8h35 et 8h45 pour les MS
8H45 et 8h55 pour les TPS et PS

Le soir à 16h30, les parents des GS/CP devront attendre près du portail gris et ceux de la maternelle dans la rue, devant la maternelle.

Les parents doivent éviter tous regroupements devant l'école.

L'accès de l'établissement aux parents doit être limité et réservé à des situations précises et anticipés. Les enfants seront donc déposés au portail (ou à la porte de la maternelle pour les PS/MS).

Port du masque et lavage de main pour les adultes pour entrer dans l'établissement .

Informations propres au site élémentaire :

Merci de tenir compte des horaires indiqués pour chaque classe dans la mesure du possible

Accueil échelonné :

Le matin accueil des élèves de Mme Launay entre 8h30 et 8h40 et accueil des élèves de Mr Rayon entre 8h40 et 8h50 dans la mesure du possible.

Pas de changement pour la sortie en fin de journée.

Si besoin, nous contacter par téléphone (élémentaire : 02 43 08 51 66 et maternelle : 02 43 04 71 25) .

Par mail : continuited.pedagogique.lassay@gmail.com pour la direction

via les adresses mails ecolealamaison pour les enseignants.